



JUIN 2019

## PAIE DE JUIN 2019

Mise en place sur les bulletins de salaires de JUIN 2019 avec effet rétroactif au 1er janvier 2019 de la Réduction des cotisations salariales et défiscalisation des heures supplémentaires et du Temps de Travail Additionnel

### Textes de référence

- Loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 (article 7)
- Loi n° 2018-1213 du 24 décembre 2018 (article 2)
- Décret n° 2019-40 du 24 janvier 2019
- Décret n° 2019-133 du 25 février 2019
- Instruction interministérielle n° DSS/5B/2019/71 du 29 mars 2019 portant diffusion d'un « questions réponses » relatif à la mise en œuvre de la réduction des cotisations salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires.

Ces textes instituent de nouvelles dispositions portant sur les heures supplémentaires, les heures complémentaires et le temps de travail additionnel du personnel médical effectués à partir du 1er janvier 2019 :

- Réduction de cotisations salariales vieillesse (article L241-17 du code de la sécurité sociale) ;
- Exonération d'impôt sur le revenu dans une limite annuelle de 5.000 € (article 81 quater du code général des impôts).

Seules les heures supplémentaires, les heures d'intervention et le temps de travail additionnel effectués à compter du 01/01/2019 sont pris en compte.

## VACANCE DE POSTE

Un poste d'Assistant(e) Médico-Administrative à temps plein est à pourvoir au secrétariat du service IMAGERIE MEDICALE à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2019.

Les agent(s) qui seraient intéressé(e)s par ce poste sont priés de le faire savoir par courrier (lettre de motivation et curriculum vitae) auprès de :



**Madame Ninon GAUTIER,**  
Directrice des Ressources Humaines  
au plus tard pour le **2 Juillet 2019**



## FORMATION

### Dispositif individuel de formation : le CFP (Congé de Formation Professionnelle)

Le CFP démarche individuelle à l'initiative de l'agent, donne la possibilité de suivre une formation afin d'obtenir une qualification, se reconverter, réaliser un projet personnel et professionnel  
Peut en bénéficier tout agent titulaire et non titulaire, en position d'activité, ayant accompli au moins 3 années de services effectifs.

Le CFP peut être en continu ou discontinu.  
Durée minimale du CFP : 10 jours de formation  
Durée maximale du CFP : 3 ans  
Durée maximale indemnisée : 24 mois

Sont exclus du CFP : les doctorats, thèses, examens, concours, VAP, tests et entretiens préalables à l'admission en formation ; stages se déroulant au sein de l'établissement employeur.

De même que : les formations relevant de pratiques non conventionnelles à visée thérapeutiques, les formations d'adaptation à l'emploi ou de réponse aux exigences règlementaires ; formations à dominante développement personnel ou dimension comportementale.

Pour toute information sur le CFP, contactez le Service Formation ☎ Poste 9578

## CLEPSYDRE

Les travaux de déploiement et de tests du logiciel Clepsydre se poursuivent. L'accès au portail « Agent », en remplacement de Planiciel, est prévu sur le dernier trimestre 2019.

## IFSI : DIPLOME I.D.E



La cérémonie de remise des diplômes I.D.E. aura lieu le **18 juillet prochain.**

## TRAVAUX PAVILLON FOISY

L'humanisation des chambres en USSR a débuté. La douche de la Clairière est en voie d'achèvement. Une dalle de béton a été réalisée sous le Pavillon Foisy pour optimiser le stockage.

### AXIGATE - Rappel note d'information 2019-059

A compter du 04/07/2019, une nouvelle version du logiciel AXIGATE (Dossier Patient Informatisé) sera déployée permettant de nouvelles fonctionnalités ou d'améliorer les fonctionnalités existantes. **Cf. Tableau des principaux impacts de cette nouvelle version joint à la note ci-dessus référencée.**



**Une coupure de l'application sera nécessaire le 04/07/2019 sur plusieurs heures.**

## TRAVAUX BLOC OPERATOIRE ET ORGANISATION DES SERVICES

**Le Bloc opératoire sera fermé pour cause de travaux à compter du 26 juillet 2019 et rouvrira le 2 Septembre 2019.**

**Pendant cette même période, les prises en charge chirurgicales en ambulatoire sont suspendues.**

**La Stérilisation sera fermée à compter du 1<sup>er</sup> Août 2019 et rouvrira le 5 Août 2019.**

### **Organisation des services :**

**Le Dépôt de sang relais et d'urgence reste fonctionnel durant toute la période des travaux.**

**La Gynécologie-Obstétrique (1<sup>er</sup> étage) assure la gestion des urgences obstétricales et vitales.**

**Le service de Chirurgie et l'Unité de Soins Continus restent ouverts sur la période de fermeture du Bloc opératoire :**

**↳ Une permanence des soins en chirurgie viscérale et orthopédique est maintenue.**

Toutefois, pour des prises en charge chirurgicales les patients devront être transférés sur les établissements alentours. Les suivis post opératoires pourraient s'effectuer sur site.

**↳ L'accueil ambulatoire de patients de médecine se poursuivra au sein du service de chirurgie.**

**(Cf. Note d'information 2019-060)**

## ARRIVEES – DEPARTS

### **❖ ARRIVEES**

- ↳ Dr GASSAB Badis, O.R.L.
- ↳ Mr Pierre-Yves LAURENT, Responsable Ressources Humaines et Affaires Médicales
- ↳ Mme Gaëlle PRONOST, Ergothérapeute

### **❖ DEPARTS**

- ↳ Mme Gwendoline ALVES, AS, Aiglontine
- ↳ Mme Valérie BOULANGER, Assist Médico Adm, Imagerie Médicale
- ↳ Mme Florence ROYER, AS, Chirurgie
- ↳ Mme Ludivine SEBIRE, IDE, Médecine Polyvalente